

PROCES VERBAL
des travaux de la grande commission nautique
tenue dans les locaux de la direction de l'Équipement

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à la décision du port autonome de Bordeaux du 17 avril 2003, la grande commission nautique, saisie le 22 mai 2003, s'est réunie le mercredi 25 juin 2003 dans les bureaux de la direction de l'Équipement, pour émettre un avis sur le projet de la modernisation des écluses d'entrées aux bassins à flot et des ponts mobiles.

La commission était composée de :

MM	Alain Corolleur, capitaine de vaisseau, vice-président de la commission permanente des programmes et des essais	Président
	Serge Allain, ingénieur des études et techniques d'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Membre permanent
	Bruno Vaccà, directeur départemental délégué des affaires maritimes	Membre de droit
	Alain Lejeune	Membre temporaire
	Yves Nadalié	Membre temporaire
	Alain Chalmé	Membre temporaire
	Michel Faure	Membre temporaire
	Guillaume Paquignon	Suppléant - Membre temporaire

Assistaient également à la réunion :

MM.	Frédéric Michaux	Directeur de l'équipement – port autonome de Bordeaux
	Alain Féral	Département études de l'environnement – Aménagement de l'urbanisme – Port autonome de Bordeaux
	Dominique Bichon	Département études de l'environnement – Aménagement de l'urbanisme – Port Autonome de Bordeaux
	Loïc Nobilet	Pilote- Suppléant
	Henri Follin	Capitaine du Port
Mme	Marie-Agnès Philibert	Département études de l'environnement – Aménagement de l'urbanisme – Port autonome de Bordeaux

La visite du site a été effectuée préalablement à la réunion par les membres permanents et de droit, qui se sont fait présenter, in situ, le projet par M Bichon et Mme Philibert.

Le président, après avoir remercié le directeur pour son accueil, et les différents participants de leur présence, rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer notamment que la grande commission nautique n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet, à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers ou écologiques.

SYNTHESE DU DOSSIER

1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

L'aménagement des écluses et des ponts mobiles des bassins à flot s'inscrit dans le projet de reconversion de ces bassins en port de plaisance dans un cadre plus général de réhabilitation du site en zone de vie et d'activité tertiaire.

2. PRESENTATION DU PROJET

La grande commission nautique est saisie émettre un avis sur pour le projet d'aménagement décrit dans le dossier transmis aux membres de la grande commission nautique et présenté sur le site avant la réunion.

En séance, le projet a été présenté par M. Michaux, directeur de l'Equipement.

L'objectif est l'aménagement des écluses et des ponts mobiles des bassins à flot adaptés à la plaisance.

L'adaptation des ouvrages doit permettre :

- d'assurer le passage régulier des bateaux de plaisance, en terme de la réhabilitation du site en port de plaisance ;
- de réduire les coûts de fonctionnement ;
- le passage du tramway sur les ponts mobiles (ce qui n'est techniquement pas envisageable dans leur configuration actuelle).

SYNTHESE DES DEBATS

Les réaménagements envisagés, et dont les termes ont été validés par les diverses autorités locales, permettront l'accès d'un nombre plus important de bateaux de plaisance par sassage. Le compromis et l'équilibre du projet ont été établis selon les services rendus et le coût de réalisation et d'exploitation.

Des solutions alternatives à des pannes des portes des écluses ou levage des ponts offrent des moyens de secours (tels que des batardeaux pour les écluses), intégrés dans les infrastructures d'aménagement.

Une remise à niveau de la partie nord de l'estacade extérieure est envisagée à court terme, en parallèle du réaménagement des écluses. Par contre, rien n'est envisagé sur la partie sud.

Un dragage régulier du sas et des bassins sera réalisé afin d'assurer une cote de radier à + 1 m.

La police de sorties/entrées des bassins sera assurée par l'exploitant des bassins en liaison avec la capitainerie du port.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le mercredi 25 juin 2003 dans les locaux de la direction de l'Équipement du Port Autonome de Bordeaux pour émettre un avis sur la modernisation des écluses d'entrée aux bassins à flots et des ponts mobiles.

Elle exprime un avis favorable avec les recommandations suivantes :

- assurer une bonne information auprès des plaisanciers et usagers des bassins sur le trafic portuaire commercial ;
- assurer une information des mouvements de sortie du bassin auprès de la capitainerie du port ;
- maintien de deux passages par jour ;

Le président
Alain Corolleur

Les membres
Serge Allain

Bruno Vaccà

Alain Lejeune

Yves Nadalié

Alain Chalmé

Michel Faure

Guillaume Paquignon